

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES**

Forme juridique : Personne morale de droit public

Adresse : Rue Canal-de-l'Ourthe

N° : 9

Boîte : 3

Code postal : 4031

Commune : Angleur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0252.151.302

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

22-08-2024

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 24-04-2026

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2025

au

31-12-2025

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2024

au

31-12-2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.5, C-cap 6.4.1, C-cap 6.4.2, C-cap 6.5.1, C-cap 6.5.2, C-cap 6.7.2, C-cap 6.15, C-cap 6.17, C-cap 6.18.1, C-cap 6.18.2, C-cap 9, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

GAIONI Christine

Rue Monfort 126

4430 Ans

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

CIEPERS Christophe

Rue Tasiaux 43

5590 Ciney

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

KINARD François

Rue du Calvaire 19

6791 Athus

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Président du Conseil d'Administration

PIETTE François

Rue El Vau 2

5170 Profondeville

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

COMIJN Justine

Rue des Ecoles 6

4537 Verlaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

MAES Marie-Laure

Rue du Pont-Neuf 46

1357 Hélécinne

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

REUL Michaël

Rue Jacques Manne 18

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

LACROIX Simon

Rue du Centre 39

5340 Gesves

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

LESPLINGART Thierry

Rue du Nord 42

7500 Tournai

BELGIQUE

Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Administrateur

DEFRANG-FIRKET Virginie

Avenue de la Chevauchée 35
4121 Neuville-en-Condroz
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-09-01

Fin de mandat : 2031-08-31

Vice-président du Conseil d'Administration

BDO Réviseurs d'entreprises (B00023)

0431088289
Rue Waucomont 51
4651 Battice
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-08-25

Fin de mandat : 2026-04-24

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

BERNARD Jean-François (B01009)
Réviseur d'entreprises
Rue Waucomont 51
4651 Battice
BELGIQUE

Cour des Comptes (0000)

0850038120
Rue de la Régence 2
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-04-28

Fin de mandat : 2026-04-24

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

BOLLY Alain (0000)
Greffier en chef

FRANCOIS Camille (0000)

Rue du Canal de l'Ourthe 9
4031 Angleur
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-09-05

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

JACMAIN Cédric (0000)

Rue du Canal de l'Ourthe 9
4031 Angleur
BELGIQUE
Début de mandat : 2025-06-19

Fin de mandat :

Commissaire du Gouvernement

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	366.975.581	367.513.624
Créances à plus d'un an		29		13.056.297
Créances commerciales		290		13.056.297
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.008.621	2.118.287
Stocks		30/36	2.008.621	2.118.287
Approvisionnements		30/31	2.008.621	2.118.287
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	139.681.115	154.423.743
Créances commerciales		40	101.319.621	81.421.924
Autres créances		41	38.361.494	73.001.819
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	224.561.353	197.014.579
Comptes de régularisation	6.6	490/1	724.492	900.718
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.016.660.912	2.949.882.435

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>2.305.147.846</u>	<u>2.174.375.166</u>
Capital souscrit		10/11	1.441.337.874	1.441.337.874
Capital non appelé		10	1.441.337.056	1.441.337.056
En dehors du capital		100	1.450.261.223	1.450.261.223
Primes d'émission		101	8.924.167	8.924.167
Autres		11	818	818
		1100/10	818	818
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	554.180.541	442.466.930
Réserves indisponibles		130/1	554.180.541	442.466.930
Réserve légale		130	28.575.459	22.989.778
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	525.605.082	419.477.152
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	309.629.431	290.570.362
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>147.564</u>	<u>147.564</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	147.564	147.564
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		6.8 164/5	147.564	147.564
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>711.365.502</u>	<u>775.359.705</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	467.605.635	494.791.074
Dettes financières		170/4	467.577.035	494.762.474
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	298.077.035	325.262.474
Autres emprunts		174	169.500.000	169.500.000
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	28.600	28.600
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	232.165.063	270.780.310
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	27.185.439	26.580.278
Dettes financières		43		12.500.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		12.500.000
Dettes commerciales		44	139.328.459	170.330.337
Fournisseurs		440/4	139.328.459	170.330.337
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	33.951.165	29.669.695
Impôts		450/3	32.866.877	28.696.715
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.084.288	972.980
Autres dettes		47/48	31.700.000	31.700.000
Comptes de régularisation	6.9	492/3	11.594.804	9.788.321
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.016.660.912	2.949.882.435

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	507.032.626	495.392.234
Chiffre d'affaires	6.10	70	502.753.680	491.032.419
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	4.278.946	4.070.574
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		289.241
Coût des ventes et des prestations		60/66A	399.657.285	397.750.412
Approvisionnements et marchandises		60	1.428.982	932.105
Achats		600/8	1.319.316	1.154.070
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	109.666	-221.965
Services et biens divers		61	215.588.209	230.145.815
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	6.278.980	5.578.863
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	175.587.667	160.940.677
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	554.587	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	218.860	152.952
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	107.375.341	97.641.822

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	19.648.676	17.009.553
Produits financiers récurrents		75	19.648.676	17.009.553
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	1.760.054	2.642.658
Autres produits financiers	6.11	752/9	17.888.622	14.366.895
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	10.289.370	9.265.294
Charges financières récurrentes	6.11	65	10.289.370	9.265.294
Charges des dettes		650	8.661.313	9.200.890
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	1.628.057	64.404
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	116.734.647	105.386.081
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	5.021.036	4.674.133
Impôts		670/3	5.021.036	4.674.133
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	111.713.611	100.711.948
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	111.713.611	100.711.948

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	111.713.611	100.711.948
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	111.713.611	100.711.948
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		21.903.798
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		21.903.798
Affectation aux capitaux propres	691/2	111.713.611	122.615.746
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	5.585.681	5.035.597
aux autres réserves	6921	106.127.930	117.580.149
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	67.022.932
8022	2.915.955	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	69.938.887	
8122P	XXXXXXXXXX	65.377.796
8072	1.553.204	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	66.931.000	
211	3.007.887	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	3.214.514.034
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	245.773.562	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	13.171.208	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	3.473.458.804	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8251P	XXXXXXXXXX	595.188.847
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	595.188.847	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8321P	XXXXXXXXXX	1.659.058.148
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	158.205.078	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.817.263.226	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>2.251.384.425</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	3.635.681
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	579.122	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	4.214.803	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	3.228.561
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	364.429	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	3.592.990	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	621.813	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	741.103.275

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164		
------	--	--

Cessions et désaffectations

8174		
------	--	--

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8184		
--------------	--	--

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194	741.103.275	
------	-------------	--

Plus-values au terme de l'exercice

8254P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

Actées

8214		
------	--	--

Acquises de tiers

8224		
------	--	--

Annulées

8234		
------	--	--

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8244		
--------------	--	--

Plus-values au terme de l'exercice

8254		
------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P	XXXXXXXXXX	380.641.323
-------	------------	-------------

Mutations de l'exercice

Actés

8274	15.464.956	
------	------------	--

Repris

8284		
------	--	--

Acquis de tiers

8294		
------	--	--

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304		
------	--	--

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8314		
--------------	--	--

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324	396.106.279	
------	-------------	--

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(25)	<u>344.996.996</u>	
------	--------------------	--

DONT

Terrains et constructions

250		
-----	--	--

Installations, machines et outillage

251		
-----	--	--

Mobilier et matériel roulant

252	344.996.996	
-----	-------------	--

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	78.502.345

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8186

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196

Plus-values au terme de l'exercice

8256P

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8316

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27)

8326	9.320.475	
(27)	49.646.060	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8393P		
8363		
8373		
(+)/(-) 8383		
8393		
	XXXXXXXXXX	
8453P		
8413		
8423		
8433		
(+)/(-) 8443		
8453		
	XXXXXXXXXX	
8523P		
8473		
8483		
8493		
8503		
(+)/(-) 8513		
8523		
	XXXXXXXXXX	
8553P		
(+)/(-) 8543		
8553		
(284)		
	XXXXXXXXXX	28.000
285/8P		
8583	150	
8593		
8603		
8613		
(+)/(-) 8623		
(+)/(-) 8633		
(285/8)	28.150	
8653		

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter FCT

Produits acquis

Exercice
333.118
391.374

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
(100)	1.450.261.223	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Catégorie A

Catégorie B

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	1.443.444.151	136.290
	6.817.072	550
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	8.924.167	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Provision Sinistres RS

Exercice
147.564

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	27.185.439
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	27.185.439
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)	27.185.439
------	-------------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	154.435.459
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	106.935.459
Autres emprunts	8852	47.500.000
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	154.435.459
------	--------------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	313.141.576
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	191.141.576
Autres emprunts	8853	122.000.000
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	28.600

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	313.170.176
------	--------------------

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	494.762.474
8931	
8941	
8951	
8961	325.262.474
8971	169.500.000
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	494.762.474
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	10.529.555
450	22.337.321
9076	
9077	1.084.288

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Produits à reporter

Exercice
3.273.980
8.320.824

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	51	48
9087	49,5	47,4
9088	68.632	69.266
620	4.016.436	3.671.247
621	1.103.585	983.255
622	842.470	641.896
623	316.489	282.465
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	554.587	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	1	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.500	15
Frais pour la société	617	101.230	593

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Activation en créances LT intérêts E411-E25

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	14.029.440	11.853.616
9126		
754		
	135.286	208.279
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76		<u>289.241</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		289.241
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>218.860</u>	<u>152.952</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	218.860	152.952
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	218.860	152.952
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	5.019.158
9135	3.359.472
9136	
9137	1.659.686
9138	1.878
9139	1.878
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)
Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	113.332.390	110.954.185
9146	203.308.116	196.716.618
9147	1.277.412	1.155.445
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**Description succincte**

- Une assurance-groupe ayant pour but de garantir :
- Un complément de pension
 - Un complément de salaire en cas de maladie de plus d'un mois de salaire garanti
 - Une couverture décès

Mesures prises pour en couvrir la charge

Une cotisation patronale mensuelle telle que déterminée par l'organisme assureur et une cotisation de l'employé mensuelle à hauteur de 1% du salaire brut.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	40.885
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION ARRETEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN SA SEANCE DU 31 MARS 2023

Conformément à ce que prévoient le décret constitutif et les dispositions statutaires, la société est soumise aux dispositions du Code des Sociétés et Associations ainsi qu'à ses arrêtés d'exécution relatifs à la tenue de la comptabilité ainsi qu'à l'établissement des comptes annuels, en particulier l'arrêté royal du 29 avril 2019.

A. ACTIF

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Celles-ci sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et sont amorties en 3 ans.

Le rendement actualisé des aires autoroutières et des centrales hydroélectriques est amorti linéairement sur la durée restant à courir des contrats de concession actuellement en cours.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Terrains et constructions

1) Les terrains bâtis et non bâtis, les constructions édifiées et leurs agencements sont enregistrés sous la rubrique " Terrains et constructions ". Ils peuvent faire l'objet de plus-values de réévaluation. Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps sont soumises à l'amortissement.

2) Pour les constructions relatives au pôle routier, différentes catégories sont définies en fonction du type d'actif comme précisé dans le tableau ci-dessous :

- Amortissement linéaire en 10 ans
Couche de roulement en asphalte, panneaux acoustiques, signalisation horizontale (marquages) et verticale
- Amortissement linéaire en 20 ans
Couche de liaison en asphalte, glissières en acier
- Amortissement linéaire en 30 ans
Couche de base en asphalte, Glissières en béton
- Amortissement linéaire en 50 ans
Terrassements, sous-fondations, fondations, béton armé continu (BAC)

En ce qui concerne l'électromécanique, les règles d'évaluation prévoient une durée de 15 ans. Même si ces investissements peuvent être décomposés à leur tour en sous catégories avec des équipements de durée de vie moyenne variant entre 5 et 20 ans, il faut noter qu'il est difficile de les scinder en sous-catégories. L'électromécanique est dès lors amorti sur 15 ans.

3) Pour le pôle fluvial (Canal du Centre et écluses), le génie civil est amortissable également linéairement en 50 ans. La première dotation aux amortissements est calculée selon la logique " prorata temporis ".

L'électromécanique est amortissable en 15 ans et l'entretien extraordinaire en 7,5 ans.

En ce qui concerne les travaux d'approfondissement de la Meuse, ceux-ci sont amortis sur une durée de 10 ans

4) Le réseau de fibres optiques est amorti de la manière suivante :

- pour l'infrastructure " Réseau de Fibres Optiques " : amortissement linéaire en 20 ans ;
- pour l'infrastructure " Synchronous Digital Hierarchy " (S.D.H.) : amortissement linéaire en 8 ans ;
- pour l'infrastructure " Wireless Local Loop " (W.L.L) : amortissement linéaire en 5 ans.

B. Installations, machines et outillage

Les biens acquis dans le cadre de l'exploitation, et dont la valeur individuelle est inférieure à 2.500 euros HTVA, sont intégrés dans le compte de résultats, dans la rubrique " Services et biens divers ".

C. Mobilier et matériel roulant

Ceux-ci sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Le matériel informatique est amorti en 3 ans, le mobilier et le matériel roulant sont amortis en 5 ans.

En ce qui concerne ces trois rubriques, les nouveaux immobilisés sont amortis prorata temporis, à partir de la date de leur acquisition.

D. Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires, Immobilisations corporelles détenues en emphytéose

Sont portés sous cette rubrique les droits d'usage à long terme sur les immobilisations corporelles dont l'entreprise dispose en vertu de contrats non résiliables d'emphytéose, de superficie, de location-financement ou de conventions similaires, à condition :

- que les redevances échelonnées prévues au contrat couvrent, outre les intérêts et les charges de l'opération, la reconstitution intégrale du capital investi par le donneur ;
- que la propriété de l'immobilisé soit, au terme du contrat, transférée de plein droit à l'entreprise ou que le contrat comporte une option d'achat pour l'entreprise.

Il s'agit de contrats non résiliables entre le preneur (locataire) et le donneur (bailleur). Le locataire a le droit d'usage sur un bien moyennant paiements périodiques au bailleur (redevance annuelle).

Ces contrats impliquent, dans le chef du locataire, l'affectation durable d'une immobilisation corporelle à son activité, amortissable sur une durée décidée dans le plan d'amortissement.

Les droits similaires d'emphytéose relatifs aux aires autoroutières, aux centrales hydroélectriques et à la réserve foncière liée aux pylônes multi-opérateurs sont amortis linéairement sur la durée du droit d'emphytéose, soit 99 ans.

Les droits similaires de superficie relatifs à la 4ème écluse de Lanaye, Ivoz-Ramet et Ampsin-Neuville sont amortis linéairement sur la durée du droit de superficie, soit 50 ans.

Pour le Réseau structurant, l'amortissement porte sur une durée de 50 ans.

E. Immobilisations en cours

Les travaux relatifs aux chantiers sont enregistrés sous la rubrique des immobilisations en cours, à la valeur d'acquisition, aussi longtemps que ces installations ne sont pas mises en exploitation, et ne font pas l'objet d'amortissements.

Par ailleurs, les charges financières découlant d'emprunts contractés en vue du financement d'immobilisations corporelles sont reprises dans la valeur d'acquisition dans la mesure où lesdites charges financières ont trait à la période précédant la mise en exploitation de ces immobilisations.

IV. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées si le remboursement à l'échéance est tout ou en partie incertain ou compromis, ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur nominale ou comptable.

V. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Cette rubrique reprend les stocks de sel estimés selon la méthode du prix moyen pondéré.

Dans le cadre de la convention de commissionnement conclue avec la Région wallonne pour le financement des travaux de réhabilitation et de maintenance des autoroutes E411 et E25 en province de Luxembourg, un stock se constitue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Celui-ci décroîtra de par l'apurement sur une période de 17 ans par la Région wallonne de la facture émise lors de la fin des travaux.

VI. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

VII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués :

- à la valeur nominale pour les dépôts auprès d'établissements de crédit ;
- à leur valeur d'acquisition pour les actions et parts.

Lorsque la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à couvrir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon les cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes éventuelles sont enregistrées en charges financières, les gains éventuels sont reportés au niveau des comptes de régularisation du passif.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en devises étrangères sont valorisés aux taux en vigueur à la date de clôture du bilan. L'imputation est la même que pour les placements de trésorerie.

B. PASSIF

I. CAPITAL

La rubrique "Capital" est évaluée à sa valeur nominale. Le capital souscrit et le capital non appelé doivent être mentionnés séparément.

Le solde des deux donne le capital réellement libéré.

II. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Ce sont les plus-values non réalisées, exprimées dans les comptes sur éléments de l'actif immobilisé, conformément à l'AR du 29/04/2019. La plus-value peut être transférée aux réserves disponibles à concurrence du montant de la dotation excédentaire aux amortissements.

III. RESERVES

Les réserves comprennent les rubriques suivantes :

- la réserve légale constituée en vertu de l'article 18 des statuts;
- la réserve disponible constituée de la part amortie des plus-values.

IV. SUBSIDES EN CAPITAL

La rubrique enregistre les montants obtenus des Pouvoirs publics en considération d'investissements en immobilisations.

Les subsides font l'objet de réductions échelonnées par imputation au poste IV. C "Autres produits financiers" au rythme de la prise en charge des amortissements sur les immobilisations pour l'acquisition desquels ils ont été obtenus.

Les redevances de concessions autoroutières reprises au niveau des subventions en capital ont été transférées en résultat à concurrence du taux moyen d'amortissement des investissements relatifs aux aires autoroutières (rendements actualisés et droits similaires).

Les redevances de centrales hydroélectriques reprises au niveau des subventions en capital ont été transférées en résultat à concurrence du taux moyen d'amortissement des investissements relatifs aux centrales hydroélectriques (rendements actualisés et droits similaires).

Les droits de navigation repris au niveau des subventions en capital sont transférés en résultat au même rythme que l'amortissement des investissements liés au canal du Centre, soit linéairement sur une durée de 50 ans. Le premier transfert opéré en 2002 répond au principe des amortissements " prorata temporis ", soit, compte tenu du fait que la mise en exploitation desdits investissements est intervenue en septembre 2002, à concurrence d'une proportion de quatre douzièmes.

V. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions " Contentieux de roulage " sont constituées pour les dossiers individuellement significatifs en vue de l'indemnisation, le cas échéant, des usagers du réseau structurant

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont évaluées à leur valeur nominale.

IX. DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes en devises sont enregistrées sur base du cours de référence du dernier jour de l'exercice. Tant les malis que les bonis dégagés font l'objet d'une prise en résultats.

Dettes commerciales

Afin d'assurer le correct rattachement des opérations comptables à l'exercice concerné, les dépenses d'investissement (enregistrées en immobilisations corporelles) et d'exploitation (enregistrées en services et bien divers) relatives à l'exécution de chantiers, ainsi que leur contrepartie en dettes commerciales, sont comptabilisées sur la base de déclarations de créances émises par les entrepreneurs et validées par un agent habilité à cet effet.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Subsides en Capital - Octrois 2025
Subside PRW 80 : 4.600.000,00 €
Subside PRW 84 : 6.916.000,00 €
Subside PRW 87 : 4.184.000,00 €
Subside PRW 94 : 5.000.000,00 €
Subside PRW133 : 200.000,00 €
Subsides réseau structurant : 4.953.227,83 €

PLAN LUMIERE

Contrat PPP LUWA SA pour la conception, la modernisation, le financement, la gestion et la maintenance des équipements d'éclairages publics du réseau structurant de la Région Wallonne du 13 février 2019.
Engagement total de la SOFICO jusqu'au 14/02/2039 : 590.460.718 €

Montant 2019 imputé en SBD : 15.705.375,75 €
Montant 2020 imputé en SBD : 18.633.094,90 €
Montant 2021 imputé en SBD : 19.599.063,75 €
Montant 2022 imputé en SBD : 23.150.325,59 €
Montant 2023 imputé en SBD : 29.267.902,62 €
Montant 2024 imputé en SBD : 29.485.543,49 €
Montant 2025 imputé en SBD : 30.271.216,77 €

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

SOFICO
RUE CANAL DE L'OURTHE 9 BTE3
4031 ANGLEUR
BE 0252.151.302

Rapport de gestion – exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Préambule

Le rapport de gestion est présenté par le Conseil d'administration conformément à l'article 12 du décret relatif à la création de la Société wallonne de Financement Complémentaire des Infrastructures du 10 mars 1994 (modifié pour la dernière fois le 5 mai 2022).

Conformément à l'article 3.5 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de la société au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

1. EXPOSE SUR L'EVOLUTION ET LE RESULTAT DES AFFAIRES AINSI QUE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE :

1.1 Actif (Total 3.016.660.912 EUR)

1.1.1 Immobilisations Incorporelles (Total 3.007.887 EUR)

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels informatiques liés à l'exploitation et à la gestion du réseau structurant.

1.1.2 Immobilisations Corporelles (Total 2.646.649.294 EUR)

Au cours de la période, la société a effectué des acquisitions pour un montant total de 265 millions EUR.

Celles-ci concernent principalement les 2 plans stratégiques poursuivis par la société :

- Le Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous (PIMPT). Les projets sous-jacents sont principalement relatifs à (i) des dépenses d'investissement en projets routiers géolocalisés sous la forme de listes de chantiers identifiés ; ainsi que (ii) de dépenses d'investissement en réhabilitation des routes, ouvrages d'art, tunnels et voies navigables sous forme d'enveloppes budgétaires.
- Le Plan stratégique Fibres Optiques (PsFO), dont les dépenses d'investissements sont liées à son extension et à la connexion de 257 zonings d'activités économiques en Wallonie.

1.1.3 Actifs Circulants (Total 366.975.581 EUR)

Les actifs circulants se composent des éléments suivants :

- Un stock de sel pour le déneigement s'élevant à 2,0 millions EUR.
- Des créances commerciales à court-terme qui s'inscrivent en hausse, en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires sous-jacent. Au 31 décembre 2025, elles s'élevaient à 101,3 millions EUR, principalement liées aux activités Réseau Structurant (créances de shadow toll et de prélèvement kilométrique sur poids lourds) pour un montant de 59,5 millions EUR.
- Les autres créances s'élevaient à 38,4 millions EUR et ont principalement trait à des subsides à recevoir.
- Des valeurs disponibles s'élevant à 224,6 millions EUR. Ce solde inclut des préfinancements (avances) pour un montant total de 57,3 millions EUR en provenance de la Région Wallonne pour des projets en cours ou encore à initier.

1.1.4 Comptes de Régularisation (Total 724.492 EUR)

Les comptes de régularisation actifs sont relatifs à des charges à reporter pour un montant de 0,7 million EUR.

1.2 Passif (Total 3.016.660.912 EUR)

1.2.1 Capitaux Propres (Total 2.305.147.847 EUR)

Les capitaux propres se composent :

- Du capital de la société pour un montant de 1.450,3 millions EUR dont 8,9 millions EUR non encore libérés.
- Des réserves pour un montant de 554,2 millions EUR comprenant le bénéfice de l'exercice 2025, proposé pour affectation aux réserves indisponibles pour un montant de 111,7 millions EUR.
- De la valeur nette comptable des subsides en capital reçus pour un montant de 309,6 millions EUR. A cet égard, durant l'exercice 2025, un montant total de 25,9 millions EUR a été octroyé à la SOFICO.

1.2.2 Provision et impôt différés (Total 147.564 EUR).

Cette rubrique réfère à une provision pour autres risques et charges à concurrence de 0,1 million EUR.

1.2.3 Dettes à plus d'un an (Total 467.605.635 EUR)

Les dettes à plus d'un an sont principalement composées d'emprunts octroyés par la Banque Européenne d'Investissements (BEI) pour un solde restant dû s'élevant à 298,1 millions EUR et d'emprunts obligataires (programme MTN) pour un montant de 169,5 millions EUR.

1.2.4 Dettes à un an au plus (Total 232.165.063 EUR)

Les dettes à un an au plus sont composées de la quotité des emprunts long-terme BEI et MTN échéant dans l'année (à concurrence de 27,2 millions EUR), des dettes commerciales vis-à-vis de tiers pour un montant de 139,3 millions EUR, des dettes fiscales et salariales pour 34,0 millions EUR ainsi qu'une autre dette de 31,7 millions EUR.

1.2.5 Comptes de Régularisation (Total 11.594.804 EUR)

Les comptes de régularisation passifs sont principalement composés de produits à reporter relatifs à l'activité Telecoms (8,3 millions EUR).

1.3 Comptes de Résultats

1.3.1 Ventes et Prestations (Total 507.032.626 EUR)

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'élève à 502,8 millions EUR en hausse de 11,7 millions EUR par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des recettes du prélèvement kilométrique poids lourds.

Les autres produits d'exploitation concernent le recouvrement de frais auprès de tiers et s'élèvent à 4,3 millions EUR. Ils sont comparables aux exercices précédents.

1.3.2 Coût des ventes et prestations (Total 399.657.285 EUR)

Les rubriques principales concernent :

- Les services et bien divers (215,6 millions EUR), principalement liés aux dépenses d'entretien des infrastructures SOFICO, au premier rang desquelles le réseau routier structurant ;
- Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (qui s'inscrivent en hausse à 175,6 millions EUR), qui concernent principalement la dépréciation comptable des infrastructures routières, voies navigables et fibres optiques.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 s'établit en baisse à 107,4 millions EUR contre 97,6 millions EUR au titre de l'exercice précédent.

1.3.3 Résultat financier (Total 9.359.306 EUR)

Le résultat financier se compose, d'une part, de produits financiers pour un montant de 19,6 millions EUR qui représente principalement l'amortissement comptable des subsides reçus et, d'autre part, de charges financières pour un montant de 10,3 millions EUR qui sont principalement les charges d'intérêts sur les emprunts contractés par la SOFICO (dettes financières BEI et MTN).

1.3.4 Impôts sur le résultat (Total 5.021.036 EUR)

La charge fiscale de l'exercice (pour un montant net de 5,0 millions EUR) est principalement relative au précompte mobilier dû sur les redevances perçues sur les concessions autoroutières.

Résultant de ce qui précède, le bénéfice de l'exercice (équivalant au bénéfice à affecter) de la SOFICO pour l'exercice 2025 s'élève à 111,7 millions EUR.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil d'administration propose d'affecter la totalité du résultat aux réserves indisponibles conformément aux dispositions statutaires (article 16), de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 111.713.611 EUR (Bénéfice à affecter)

Affectation aux capitaux propres :

- A la réserve légale : 5.585.681 EUR
- Aux autres réserves : 106.127.930 EUR
(Autres réserves indisponibles)

TOTAL AFFECTE : **111.713.611 EUR**

3. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

4. ÉVÈNEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Néant

5. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant

6. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant

7. JUSTIFICATION DES RÈGLES COMPTABLES DE CONTINUITÉ

Néant

8. CONFLIT D'INTÉRÊT

Néant

9. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

10. AUGMENTATION DE CAPITAL ET ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Néant.

11. RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Néant.

12. RISQUES ET INCERTITUDES

Néant.



François Kinard
Président du Conseil d'Administration



Virginie Defrang Firket (29 mars 2026 22:27:48 GMT+2)

Virginie Defrang-Firket
Vice-présidente du
Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**SOCIETE WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DES
INFRASTRUCTURES « SOFICO »**

**Rapport du collège des commissaires
à l'assemblée générale
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES INFRASTRUCTURES « SOFICO » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SOFICO (la « société » en abrégé par la suite), nous vous présentons notre rapport du collège des commissaires. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires, notamment le décret wallon du 10 mars 1994 (modifié pour la dernière fois le 21 décembre 2022). Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

En vertu de l'article 15 des statuts de la SOFICO, la société établit ses comptes annuels conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de ses arrêtés royaux d'exécution.

En vertu de l'article 14 des statuts de la SOFICO, le contrôle des comptes annuels est confié à un collège des commissaires aux comptes comprenant deux membres dont l'un au moins est choisi parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). BDO Réviseurs d'Entreprises SRL a été nommé en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 août 2023 conformément à la proposition du conseil d'administration. Le mandat de commissaire de BDO Réviseurs d'Entreprises vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Le second membre du collège des commissaires aux comptes, a été désigné par la chambre française de la Cour des comptes le 23 août 2023 et nommé par l'assemblée générale de la SOFICO le 25 août 2023. Le collège des commissaires précité a exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société pour la troisième année.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.016.660.912 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 111.713.611 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du collège des commissaires relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du collège des commissaires contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute

anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du collège des commissaires sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du collège des commissaires. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et lui communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du collège des commissaires

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Conformément au Code des sociétés et des associations, nous n'avons pas revu et n'exprimons pas d'opinion sur l'annexe relative au rapport de rémunération.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des

sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Les membres du collège des commissaires et leurs éventuels réseaux respectifs n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de leur mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

- En application de l'article 14 des statuts, le collège des commissaires aux comptes a analysé de manière spécifique les opérations de la société soumises à la législation sur les marchés publics. À cet égard, il a établi un rapport distinct qui n'est pas de nature à remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus.

Battice, 10 avril 2026



2026.04.10
11:27:49
+02'00'

Pour la Cour des comptes
Alain Bolly
Greffier en chef de la Cour des comptes

Jean-François Bernard
(Authentication)

Digitally signed by Jean-François Bernard (Authentication)
DN: cn=Jean-François Bernard (Authentication), c=BE
Date: 2026.04.10 11:07:59 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Jean-François Bernard*
Réviseur d'entreprises
*Agissant pour une société

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	45,9	26,6	19,3
Temps partiel	1002	4,3	1	3,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	49,5	27,4	22,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	63.559	38.965	24.594
Temps partiel	1012	5.073	931	4.142
Total	1013	68.632	39.896	28.736
Frais de personnel				
Temps plein	1021	5.822.327	3.374.159	2.448.168
Temps partiel	1022	456.653	126.848	329.805
Total	1023	6.278.980	3.501.007	2.777.973
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	63.460	35.954	27.506

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Au cours de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	46,4	26,7	19,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	60.436	37.780	22.656
Frais de personnel	1023	5.215.546	3.260.364	1.955.182
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	63.443	38.802	24.641

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	46	5	50,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	45	5	49,2
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	27	1	27,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	6	1	6,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	5		5
de niveau universitaire	1203	16		16
Femmes	121	19	4	22,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5
de niveau supérieur non universitaire	1212	10	1	10,9
de niveau universitaire	1213	4	3	6,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	46	5	50,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.500	
Frais pour la société	152	101.230	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6
210	4		4
211	2		2
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3		3
310			
311	3		3
312			
313			
340			
341			
342			
343	3		3
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	24	5811	19
5802	190	5812	217
5803	18.580,5	5813	15.415,8
58031	16.429,9	58131	12.964,2
58032	2.150,6	58132	2.451,6
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

Rapport de rémunération 2025¹

Informations générales

Nom de l'organisme	SOFICO
Nature juridique	Personne morale de droit public
Références légales	Décret du 10 mars 1994 relatif à la création de la SOFICO
Ministres de tutelle	Monsieur F. DESQUESNES – Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux Monsieur P.-Y. JEHOLET – Ministre de l'Economie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Période de reporting	2025

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Thierry LESPLINGART (3)	Président	01/04/2021	5	28.154,64 €
Thierry LESPLINGART (2)	Administrateur	01/09/2025	6	681,70 €
Olivier SOUMERYN (1)	Vice-Président	01/04/2021	5	1.090,72 €
François KINARD (3)	Président	01/09/2025	6	14.146,64 €
Virginie DEFRANG-FIRKET (2)	Vice-Présidente	01/09/2025	6	681,70 €
Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY (1)	Administrateur	28/04/2022	5	818,04 €
Christophe CIEPERS (2)	Administrateur	01/09/2025	6	681,70 €
Justine COMIJN (2) ; (4)	Administratrice	01/09/2025	6	818,04 €
Christine GAIONI (1) ; (2) ; (4)	Administratrice	01/02/2024	5	1.908,76 €
Pierre GENGOUX (1) ; (4)	Administrateur	01/04/2021	5	1.363,40 €
Anaïs GOFFINET (1) ; (5)	Administratrice	01/04/2021	5	0 €
Simon LACROIX (2) ; (4)	Administrateur	01/09/2025	6	818,04 €
John LEWIS (1)	Administrateur	01/04/2021	5	818,04 €
Marie-Laure MAES (1) ; (2)	Administratrice	01/04/2021	5	1.090,72 €
Géraldine MARTIN (1)	Administratrice	01/04/2021	5	818,04 €
François PIETTE (2)	Administrateur	01/09/2025	6	681,70 €
Michaël REUL (2)	Administrateur	01/09/2025	6	681,70 €
Martin VAN AUDENRODE (1)	Administrateur	01/04/2021	5	818,04 €

¹ Le rapport de rémunération comprend les informations individuelles et nominatives prévues à l'article 15, §2 et §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public et du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public pour les matières régies en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Commentaires

- (1) Jetons de présence du 01/01/2025 au 31/08/2025
- (2) Jetons de présence du 01/09/2025 au 31/12/2025
- (3) Emoluments uniquement
- (4) Jetons de présence du comité d'audit
- (5) En date du 18 avril 2025, Mme Anaïs GOFFINET a renoncé au paiement de ses jetons de présence pour 2025

1. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

- La rémunération annuelle octroyée au Président et aux administrateurs est plafonnée en vertu de l'article 15bis du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, et modifié par le décret du 24 novembre 2016, art. 5.
- Les membres du Conseil d'Administration de la SOFICO (administrateurs et Vice-Président) perçoivent un jeton de présence par réunion d'un montant de 136,34 € bruts par présence aux séances (tel que précisé dans le décret constitutif de la SOFICO, du 10 mars 1994) ;
- Pour les réunions en présentiel, ils bénéficient également du remboursement des km effectués pour se rendre aux réunions, au taux légal (actuellement : 0,4449 € / km).

2. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que l'administrateur public a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où l'administrateur public a été désigné sur sa proposition.

Commentaires

Il n'y a pas de mandat dérivé à la SOFICO.

3. Informations relatives à la répartition des genres

Membres de l'organe de gestion	Femmes	Hommes	Total
- dont administrateurs publics	4	6	10
- dont administrateurs non publics	0	0	0

4. Informations relatives à la participation aux réunions

Membres	Organe de gestion = CA	Comité d'audit
Thierry LESPLINGART	12/13	
François KINARD	5/5	
Olivier SOUMERYN	8/8	
Virginie DEFRANG-FIRKET	5/5	
Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY	6/8	
Christophe CIEPERS	5/5	
Justine COMIJN	5/5	1/1
Christine GAIONI	12/13	2/2
Pierre GENGOUX	8/8	2/2
Anaïs GOFFINET	1/8	
Simon LACROIX	5/5	1/1
John LEWIS	6/8	
Marie-Laure MAES	8/13	
Géraldine MARTIN	6/8	
François PIETTE	5/5	
Michaël REUL	5/5	
Martin VAN AUDENRODE	6/8	

Commentaires

13 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.
3 réunions du Comité d'audit se sont tenues en 2025 (les 21/03, 25/06 et 24/10/2025).

B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

1. Informations relatives à la relation de travail

Nom et Prénom	Titre	Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat Fct P : - Date AGW désignation - Date entrée en fonction
Jean-Luc GOSELIN	Directeur général	Contrat de travail	CDD de 5 ans (1 ^{er} juillet 2023 – 30 juin 2028)	Désignation par le Gouvernement wallon le 1 ^{er} juillet 2023.

2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de *reporting* (montants en EUR).

Rémunération brute annuelle	Jean-Luc GOSELIN
Rémunération de base : brut soumis ONSS	187.677,84 €
Plan de pension complémentaire ²	0 €
Rémunération variable	0 €
TOTAL	187.677,84 €

3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)

NA

4. Informations relatives aux indemnités de départ

NA

5. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat que le gestionnaire a obtenu dans une personne morale dans laquelle l'organisme détient des participations ou au fonctionnement de laquelle il contribue et où le gestionnaire a été désigné sur sa proposition.

Le Gouvernement wallon a désigné la SOFICO en tant qu'administrateur personne morale de l'entité interfédérale VIAPASS.

² Le plan de pension complémentaire du Directeur général n'a été mis en place ni en 2023 ni en 2024 ni en 2025 et n'a dès lors pas fait l'objet de cotisations patronales durant les exercices 2023, 2024 et 2025. Ce plan sera mis en place en 2026 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023, date de la désignation du Directeur général par le Gouvernement wallon.

Jean-Luc GOSSELIN a été désigné en tant que représentant permanent de la SOFICO à ce titre, par décision du Conseil d'administration de la SOFICO du 29 septembre 2023.

Les jetons de présence éventuels relatifs aux réunions du Conseil d'administration de VIAPASS sont dès lors attribués à la SOFICO, administrateur personne morale, et non à son représentant permanent. Jean-Luc GOSSELIN n'a donc pas perçu de jetons de présence de l'entité VIAPASS au titre de l'exercice 2025.

1. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

2. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Prénoms et Noms	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
Pol FLAMEND	05/09/2024	19/06/2025	681,70 €
Camille FRANCOIS	05/09/2024	Pas de terme	1.227,06 €
Cédric JACMAIN	19/06/2025	Pas de terme	681,70 €

Commentaires

- Démission de Pol FLAMEND le 19 juin 2025
- Désignation de Cédric JACMAIN le 19 juin 2025 (en remplacement de Pol Flamend, démissionnaire)
- Les Commissaires du Gouvernement perçoivent un jeton de présence par réunion, d'un montant de 136,34 € bruts par présence aux séances, équivalent à celui des Administrateurs, membres du Conseil.
- Pour les réunions en présentiel, ils bénéficient également du remboursement des km effectués pour se rendre aux réunions, au taux légal (actuellement : 0,4449 € / km).

3. Informations relatives à la participation aux réunions

Prénoms et Noms	Organe de gestion = Conseil d'Administration
Pol FLAMEND	5/5
Camille FRANCOIS	9/13
Cédric JACMAIN	5/8

Commentaires

13 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.